Nettoyage et transport de dispositifs médicaux pour dentistes et hygiénistes en CHSLD			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes de soins critiques et spécialisés	Approuvé	2025-03-31
	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Dentiste et hygiéniste dentaire		
Outils cliniques associés	ADM-DSHAPPA-10004 Fermeture de l'unité dentaire mobile et maintenance-CHSLD ADM-DSHAPPA-1005 Prestation de soins buccodentaires-CHSLD		

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et uniformiser les modes opératoires normalisés (MON) concernant la décontamination et transport des dispositifs médicaux contaminés utilisés en CHSLD. Elle a pour but de respecter le schéma du prénettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés de l'INSPQ, novembre 2019 (Annexe A)

Cette procédure s'applique lorsque le retraitement des dispositifs est réalisé hors établissement d'utilisation, et par conséquent, nécessite une procédure de prénettoyage pour ainsi respecter les normes de transports sécuritaires en direction du site où a lieu le retraitement complet (URDM) ou en partie (CLSC).

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'applique aux dentistes et hygiénistes dentaires œuvrant auprès de la clientèle en CHSLD et utilisant des dispositifs médicaux réutilisables dont le retraitement se fait dans une URDM/CLSC d'un centre désigné du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de la Montérégie Ouest.

3. Définitions

Dispositif médical (DM) : Dispositif conçu par le fabricant pour être retraité et réutilisé, et dont les matériaux et les composants ont été choisis en conséquence (CSA -Z314-18).

Emballage primaire : Ce contenant doit contenir et confiner le DM contaminé et il doit être étanche. Cet emballage peut être soit un sac de plastique, non nécessairement de type biorisque, ou encore un contenant rigide fermé pourvu d'un couvercle.

Emballage secondaire : Ce contenant résistant et étanche, destiné à renfermer hermétiquement et à protéger le ou les contenants primaires. Être suffisamment grand pour prévenir l'écrasement et les dommages des DM transportés et être exclusif aux DM souillés; Doit être résistant à la haute température et aller au laveur désinfecteur.

ÉPI (Équipement de protection individuelle) : Vêtement ou équipement utilisé par les travailleurs pour protéger contre l'exposition aux micro-organismes infectieux et contre les dangers chimiques ou physiques présents pendant la décontamination ou la stérilisation. L'ÉPI consiste en des blouses, des gants, des masques, une protection faciale (CSA – Z314-18).

Prénettoyage : Élimination manuelle de grosses salissures, et ce, immédiatement après avoir utilisé un dispositif médical (CSA-Z314-18).

URDM : Unité de retraitement de dispositifs médicaux.

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé.
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux et favoriser un environnement propice au maintien de la stérilité.
- Assurer la protection du personnel et de la clientèle en contact avec les dispositifs médicaux.
- Prendre les moyens nécessaires pour assurer la décontamination, le transport et la distribution des dispositifs médicaux réutilisables de manière sécuritaire.

5. Intervenants concernés

- Gestionnaires de l'URDM.
- Gestionnaires responsables en milieu de vie en CHSLD.
- Hygiénistes dentaires/dentistes du programme de soins buccodentaires en CHSLD.
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM.

6. Rôles et responsabilités

GESTIONNAIRE DE L'URDM :

- S'assurer de la rédaction et de la mise à jour de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM.
- S'assurer de l'application de la procédure.
- Diffuser la procédure à son équipe de l'URDM.

GESTIONNAIRE RESPONSABLE DU MILIEU DE VIE en CHSLD :

- Collaborer à l'élaboration et la diffusion de la procédure.
- Collaborer à la mise en place d'un processus d'audit, d'analyse et d'un plan d'action associé à cette procédure, afin d'évaluer la conformité de l'application de la procédure.
- Définir les besoins en matière de formation et de ressources et y assurer l'accessibilité.

HYGIÉNISTE DENTAIRE /DENTISTE AU PROGRAMME DE SOINS BUCCODENTAIRE EN CHSLD :

- Élaborer et mettre à jour la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM.
- S'assurer de connaitre, diffuser et de l'application de la procédure.
- Rédiger un rapport incident / accident (AH-223) si non-respect de la procédure.
- Aviser son gestionnaire de toutes problématiques survenues avant/pendant ou après l'utilisation des dispositifs médicaux.

CONSEILLÈRE EN SOINS INFIRMIERS, VOLET URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure, en collaboration avec le gestionnaire du bloc opératoire et de l'URDM ou hygiéniste dentaire ou gestionnaire responsable du milieu de vie CHSLD.
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action, au besoin.
- Effectuer la formation, à la demande du gestionnaire de l'unité utilisateur.

7. Matériel

- Produit enzymatique en vaporisation.
- Solution enzymatique (dilué selon le guide du fabricant) pour trempage et nettoyage.
- Compresse 2x2 propre.
- Petit contenant pour « piquant/tranchant » (fraise et embout détartrant).

- Contenant de transport (annexe B) :
 - Contenant rigide hermétique dédié au matériel souillé primaire.
 - Contenant rigide hermétique dédié au matériel souillé secondaire.
 - Contenant rigide hermétique dédié au matériel stérile (glacière).
 - Sacs de plastique de type « Ziploc ».
- ÉPI (blouse, visière, masque de procédure, gants).
- Brosses à poils souples.
- Linges doux non pelucheux et sans charpie.
- Chariot de transport.
- Linges en microfibre sèche.
- Lingette de désinfection approuvée par le CISSSMO.

8. Procédure

AU DÉPART DU CLSC :

- Prendre les dispositifs médicaux stériles nécessaires à l'exécution de la tâche pour la journée.
- Mettre le tout dans un contenant hermétique propre et destiné à cet usage (ou sac de plastique fermé hermétiquement).
- Mettre le contenant de DM propre dans un contenant dédié à l'abri des intempéries (glacière) tout en respectant le poids ergonomique de 25 livres.
- Apporter le contenant hermétique (glacière), vide, destiné au retour des **DM souillés**.

EN DÉBUT DE JOURNÉE (AU CHSLD):

- Pour la succion lente et rapide et ligne d'eau suivre la procédure *ADM-DSHAPPA-1005 Prestation de soins buccodentaires*

AVANT L'INTERVENTION :

- Recouvrir d'une gaine protectrice jetable, au besoin, les dispositifs médicaux ne nécessitant pas de stérilisation entre chaque usager :
 - Adaptateurs de succions lentes et rapides.
 - Moteur de pièce à main à basse et haute vitesse.
 - Seringues de Etch, de scellant dentaire, de composite, fusil distributeur, manche de cavitron, etc.

PENDANT L'INTERVENTION :

- Éliminer immédiatement les traces évidentes de souillures sur les DM à l'aide d'une compresse 2X2 propre. Si le DM est défectueux, mettre à part et assurer le cheminement de cette information.

À LA FIN DE L'INTERVENTION :

- Procéder à l'hygiène des mains et mettre des gants propres.
- Trier les DM :
 - Jeter les DM à usage unique et déposer les objets pointus/tranchants dans un contenant biorisque (ex : fraise jetable, lame de bistouri, aiguilles, embout de seringues Etch, scellant dentaire, etc.).
 - Exécuter la procédure *ADM-DSHAPPA-10004 Fermeture de l'unité dentaire mobile et maintenance.*
 - Ouvrir le contenant de type **médical**, déposer les DM réutilisables (ex. : explorateur, curettes, embout air-eau, etc.) et fermer le couvercle.
 - Retirer les gants et effectuer l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.
 - Transporter les DM contaminés au local prévu pour le pré nettoyage (utilité souillée).
 - Mettre des gants propres.
 - Ouvrir le contenant de type médical « LocknLock ».

- Ouvrir le contenant souillé et déposer les DM souillés.
- Vaporiser d'un produit enzymatique (mousse, liquide ou gel).
- Fermer le contenant souillé de façon hermétique.
- Désinfecter avec une lingette de désinfection, le contenant médical « LocknLock ».

LOCAL DE PRÉ-NETTOYAGE (UTILITÉ SOUILLÉE) DANS LE CHSLD (Voir Annexe A) :

Nettoyage manuel pour DM immergeable :

a) Revêtir l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.
b) Remplir un évier ou un bassin avec la solution enzymatique (respecter la quantité, concentration, température de l'eau et temps de trempage selon les recommandations du fabricant).
c) Remplir un évier ou un bac d'eau fraiche (pour le rinçage).
d) Ouvrir le contenant de DM souillés.
e) Prendre les DM souillés et immerger complètement les DM dans la solution enzymatique.
f) Laisser tremper le temps requis selon le guide du fabricant.
g) Nettoyer tous les DM avec un linge doux sans charpie et non pelucheux (disposer après utilisation).
h) Brosser les DM avec des brosses de grandeurs adéquates. (Disposer après usage ou si des brosses réutilisables sont utilisées, les envoyer pour un retraitement complet à l'URDM associée, minimalement une fois par semaine). S'assurer d'avoir des brosses en quantité suffisante.
i) Nettoyer également le contenant, dans la solution enzymatique, ayant servi de transport pour les DM souillés et contaminés.
j) Vider l'évier ou le bassin.
k) Inspecter les DM pour s'assurer qu'il n'y a plus de souillures visibles.
l) Déposer les DM dans le bac ou évier d'eau fraiche.
m) Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon, ou si non disponible, procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.

Rinçage :

a) Mettre une paire de gants propre.
b) Rincer les DM abondamment dans le bac ou évier d'eau.
c) Déposer sur un linge propre et sans charpie dans la zone propre.
d) Nettoyer les 2 éviers / bassins avec une lingette tuberculocide.
e) Retirer les ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.

Séchage :

a) Sécher les DM avec un linge doux et non pelucheux.
b) Placer les DM prénettoyés dans le contenant rigide hermétique dédié au matériel souillé primaire.
c) Placer les DM non immersibles et lubrifiés dans un sac « Ziploc ».
d) Mettre la brosse préalablement identifiée au CHSLD, dans un sac « Ziploc ».
e) Placer les sacs « Ziploc » et le contenant primaire dans un contenant rigide hermétique dédié au matériel souillé secondaire (glacière).
 - **Pour les DM non immergeable :**
 1) Imbiber une lingette propre et sans charpie, dans la solution enzymatique et bien essorer.
 2) Nettoyer, avec la lingette, le DM non immergeable.
 3) Imbiber une lingette propre et sans charpie dans l'eau potable et bien essorer.
 4) Rince, avec la lingette, le DM non immergeable.
 5) Prendre une lingette propre, sans charpie et sec et assécher le DM.
 6) Lubrifier le DM au besoin.

À LA FIN DE LA JOURNÉE, exécuter à la procédure *Fermeture et nettoyage de l'unité dentaire mobile-CHSLD*

TRANSPORT VERS LE CLSC OU L'URDM :

- Transporter le contenant souillé fermé hermétiquement avec les DM prénettoyés à l'URDM dédié.
- Rapporter le contenant hermétique, vide, pour DM stériles (glacière) et déposer à l'endroit approprié à l'URDM.
- Remplir le formulaire associé aux nombres de DM et envoyer à l'URDM selon l'entente préétablie.

URDM receveur (affiliés) :

a) Effectuer la réception des bacs ou contenants de transports (glacières) du matériel souillé aux endroits désignés; *selon la pratique de l'URDM et de l'espace nécessaire d'entreposage des glacières ou non.*
b) Récupérer la feuille de décompte des DM (selon les ententes prises avec le CLSC ou GMF et l'acheminer dans le secteur propre de l'URDM.
c) Procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes
d) Revêtir l'ÉPI.
e) Sortir le matériel pré décontaminé du bac ou contenant (glacière) de transport « souillé ».
f) Procéder au décompte des DM et comparer avec celui du CHSLD (*si le décompte ne correspond pas à la quantité indiquée, avertir un supérieur ou faire contresigner un collègue de travail).*
g) Faire le tri des DM selon leur catégorie de retraitement (piquant, tranchant, avec lumières);
h) Inspecter les DM.
 - Poursuivre la décontamination à partir des étapes automatisées (Ultrasonique, laveur-désinfecteur et stérilisateur) selon la procédure en place et les recommandations du fabricant en fonction des spécificités des DM.
i) Nettoyer et désinfecter au laveur désinfecteur le contenant primaire.
j) Nettoyer le contenant « emballage extérieur » de type glacière (à usage exclusif pour DM souillé) à l'aide d'un linge trempé préalablement dans un détergent neutre ou une solution enzymatique diluée dans l'eau (selon spécification du manufacturier).
k) Rincer le contenant extérieur à l'aide d'un linge humidifié à l'eau du robinet.
l) Désinfecter le contenant extérieur avec une lingette désinfectante tuberculocide.
m) Remettre le contenant primaire dans l'emballage extérieur (glacière « souillée »).
n) Transférer la glacière « souillée » (mais désinfecté) dans l'aire d'entreposage ou à l'endroit désigné à cet effet par l'URDM.
o) Retirer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.
p) Continuer les étapes selon les procédures de retraitement des dispositifs médicaux habituelles.
 - S'assurer d'identifier les emballages : paquets, plateau au nom du CHSLD avant leur stérilisation.

UNE FOIS LES ÉTAPES DE RETRAITEMENT COMPLÉTÉES :

a) Effectuer le décompte des DM et l'inscrire sur la feuille de traçabilité, inscrire la date et apposer sa signature.
b) Mettre les dispositifs stériles dans un couvre-poussière avant de les mettre dans la glacière.
c) Entreposer le matériel stérile dans la glacière correspondante (propre).
d) S'assurer que la glacière de retour pour le matériel stérile soit bien identifiée au nom du CHSLD.
e) Insérer la copie de la feuille de décompte dans la glacière par-dessus les instruments stériles.
f) Classer la feuille originale du décompte à l'endroit approprié.
g) Mettre la glacière « souillée » avec le contenant primaire (souillé), mais décontaminée, à l'endroit désigné, pour le retour au CHSLD.

9. Annexe(s)

Annexe A : Schéma du prénettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés / Dentiste et hygiéniste en CHSLD

Annexe B : Contenant de transport primaire et secondaire

10. Références

INSPQ. (2014). Transport des dispositifs médicaux en vue de leur retraitement par un organisme externe. Repéré à : Transport des dispositifs médicaux en vue de leur retraitement par un organisme externe (inspq.qc.ca).

INSPQ. (2014). Retraitement des dispositifs médicaux critique. Repéré à : Retraitement des dispositifs médicaux critiques (inspq.qc.ca).

Conseil Canadien des normes. (2018). Retraitement des dispositifs médicaux au Canada. (CAN/ CSA-Z314-18). Canada. Conseil canadien des normes.

Agence de la santé du Canada. (2016). Pratiques de bases et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections en milieu de soins. Repéré à : pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf (canada.ca).

Ordre des dentistes du Québec / Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. (2009). Document d'information sur le contrôle des infections – Médecine dentaire. Repéré à https://www.odq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/01/Standard-pratique_Controle-infections-medecine-dentaire.pdf

Processus d'élaboration		
Rédigé par	Sandra Wilson, conseillère volet URDM, CISSSMO	2024-05-08
Personnes consultées	Claudine Ricard, Chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux pôle 2	2024-06-18
	Luce Leboeuf, Chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux pôle 1	2024-06-18
	Denise Gagné, Chef des cliniques spécialisées, endoscopie et accueil clinique pôle 1	2024-06-18
	Marie-Claude Chenail, Gestionnaire responsable du milieu de vie en CHSLD, Cécile Godin, par intérim	2024-06-18
	Martine Gaucher, Hygiéniste dentaire, technicienne en hygiène dentaire (T.R.)	2024-05-08
	Valerie Duvernay, Coordonnatrice bloc opératoire, endoscopie, clinique externe, URDM	2024-06-18
	Emmanuelle Richard, Adjointe au directeur, volet PCI	2024-06-18
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2025-03-20
	Natacha Bernier, adjointe à la direction, DSHAPPA	2024-09-13

Historique du document		
Approuvé par	Marie-Ève Sévigny, Directrice adjointe des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire volet qualité et évolution de la pratique	2025-03-31
Approuvé par	Lyne Daoust, directrice des programmes de soins critiques et spécialisés	2025-03-27

Annulation d'outils cliniques existants
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :

Installation(s)	**Annulation**

ANNEXE A

Institut national de santé publique Québec

Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés

Dentiste et hygiéniste en CHSLD

Début de la journée

- Succions lentes et rapides et ligne d'eau
 - → Placer un produit antibactérien (p. ex. : comprimé d'A-dec ICX, Citrisil, etc.) dans la bouteille d'eau pour le traitement en continu du biofilm de la ligne d'eau
 - → Drainer l'eau de la seringue air-eau, la turbine et le détartreur, pendant 2 minutes
 - → Faire boire 100 ml de solution désinfectante[1], par intermittence de façon à créer un tourbillon, les succions lentes et rapides

Avant l'intervention

- Recouvrir d'une gaine protectrice jetable les dispositifs médicaux (DM) ne nécessitant pas de stérilisation entre chaque patient
 - → Adaptateurs de succions lentes et rapides
 - → Moteurs de pièce à main à basse vitesse et à haute vitesse
 - → Seringues de etch, de scellant dentaire, de composite, fusil distributeur, manche de cavitron, etc.

Pendant l'intervention

- Éliminer immédiatement les traces évidentes de souillures sur DM à l'aide de compresse 2x2
 - → Si DM défectueux : mettre à part et assurer le cheminement de cette information

À la fin de l'intervention

- Trier les DM
 - → Jeter les DM à usage unique et déposer les objets pointus/tranchants dans un contenant biorisque (p. ex. : fraises jetables, lame de bistouri, aiguilles, embout de seringues de etch, de scellant dentaire, etc.)
 - → Drainer l'eau de la seringue air-eau, la turbine et le détartreur, pendant 20 secondes
 - → Faire boire 100 ml d'eau, par intermittence de façon à créer un tourbillon, les succions lentes et rapides, entre chaque intervention
 - → Ouvrir le contenant de type médical, déposer les DM (p. ex. : explorateurs, curettes, embouts air-eau, miroirs, fraises réutilisables, etc.) et fermer le couvercle
 - → Retirer les gants et effectuer une hygiène des mains
 - → Transporter les DM contaminés au local de pré-nettoyage (utilité souillée)

Local de pré-nettoyage (utilité souillée) dans le CHSLD

- Possibilité de débuter un pré-nettoyage dans un local de pré-nettoyage (utilité souillée) ?
- Hygiène des mains

OUI

DM immersibles

- Enfiler les ÉPI
- Tremper les DM : eau + solution enzymatique[1]
- Brosser les DM
- Rincer les DM
- Assécher les DM

DM non immersibles (p. ex. : pièces à main, à basse vitesse et à haute vitesse, détartreur etc.)

- Enfiler les ÉPI
- Nettoyer les DM : lingette imbibée de solution enzymatique[1]
- Rincer les DM avec une lingette imbibée d'eau
- Assécher les DM
- Lubrifier les DM [2]

En attente du pré-nettoyage qui doit être fait sur place[3]

- Enfiler les ÉPI
- Conserver les DM humides en utilisant un produit (gel, mousse ou vaporisateur)

- Placer les DM pré-nettoyés dans un contenant de type médical (primaire)[4]
- Utiliser un autre contenant de type médical (primaire)[4] pour les DM non-immersibles lubrifiés
- Retirer les ÉPI et effectuer l'hygiène des mains
- Placer le/les contenants primaires dans un contenant de transport (secondaire)[4] type commercial

À la fin de la journée

- Succions lentes et rapides et ligne d'eau
 - → Drainer l'eau de la seringue air-eau, de la turbine et du détartreur, pendant 2 minutes
 - → Faire boire 100ml de solution désinfectante[1], par intermittence de façon à créer un tourbillon, les succions lentes et rapides

Transport vers la clinique privée ou l'URDM

- Transporter les DM pré-nettoyés à l'URDM ou à la clinique privée
- Effectuer le RDM selon les bonnes pratiques (instructions des fabricants et normes en vigueur)

[1] Selon les instructions du fabricant du DM, de la solution désinfectante et de la solution enzymatique
[2] Voir l'annexe 4 pour la lubrification des pièces à mains
[3] Le pré-nettoyage doit être fait la même journée. Ne pas transporter les DM sans avoir fait le pré-nettoyage au CHSLD
[4] Doit être résistant à haute température et aller au laveur-désinfecteur
DM : Dispositif médical
ÉPI : Équipement de protection individuelle
RDM : Retraitement de dispositifs médicaux
URDM : Unité de Retraitement de dispositifs médicaux

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux
Novembre 2019

ANNEXE B

Contenant de transport primaire et secondaire

▪ Contenant primaire : ✓ Contenant de stérilisation rigide ✓ Sac de plastique « Biorisque »	
▪ Emballage secondaire	